



حصن المسلم

La citadelle du musulman

Invocations issues du Qur'an et de la Sunna
Compilé, référencé et indexé par le Cheikh Sa'îd Ibn 'Ali Ibn Wahf Al-Qahtanî

Traduction : Abû 'Omar Rafîq Terghînî, Ya'qûb Leenen, Revu et corrigé par Ismael Mahmûd Al-Lakhamî, traducteur à la Présidence de l'administration des Recherches Islamiques et de l'Ifta

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux,

15. Les invocations de l'appel à la prière :

Répéter après le muezzin (celui qui appelle les fidèles à la prière) sauf après "Venez à la prière, accourez au succès !",

حَيِّ عَلَى الصَّلَاةِ وَحَيِّ عَلَى الْفَلَاحِ

alors on dit :

لَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ

lâ hawla wa lâ quwwata illâ bi-l-lâhi

22. "Il n'y a de puissance et de force qu'en Allah." Rapporté par Al-Boukhârî (1/52) et Muslim (1/288).

وَأَنَّ أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، رَضِيتُ بِاللَّهِ رَبًّا، وَبِمُحَمَّدٍ رَسُولًا، وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا

wa anâ ach-hadu an lâ ilâha illâ-l-lâhu, waḥdahu lâ charîka lahu, wa anna Muḥammadan 'abduhu wa rasûluhu. Radîtu bi-l-lâhi rabban, wa bi-Muḥammadin rasûlan, wa bi-l-islâmi dînan.

23. Après que le muezzin ait dit : "J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah..." Rapporté par Ibn Khuzayma (1/220), dire : "Moi aussi j'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah Seul sans associé et que Mohammed est Son esclave et Son messenger ; j'agréé Allah comme

mon Seigneur, Mohammed comme Messenger et l'Islam comme religion." *Muslim* (1/290).

24. Prier (C'est-à-dire prononcer : "Que la prière et le salut d'Allah soient sur le Prophète..." ; voir ch.107) sur le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) à la fin de l'appel à la prière. *Muslim* (1/288).

اللَّهُمَّ رَبِّ هَذِهِ الدَّعْوَةِ التَّامَّةِ، وَالصَّلَاةِ الْقَائِمَةِ، آتِ مُحَمَّدًا الْوَسِيلَةَ وَالْفَضِيلَةَ، وَابْعَثْهُ
مَقَامًا مَحْمُودًا الَّذِي وَعَدْتَهُ، إِنَّكَ لَا تُخْلِفُ الْمِيعَادَ

Allâhumma rabba hâdîhi d-da'wati t-tâmmati, wa s-salâti-l-qâ'imati. Âti Muḥammadani l-wasîlata wa-l faḍîlata, wa b'aṭ-hu maqâman mahmûdani l-ladî wa'adtahu. [Innaka lâ tukhlifu-l-mi'âd].

25. Et dire : "Ô Seigneur, Maître de cet appel parfait et de la prière que l'on va accomplir, donne à Mohammed le pouvoir d'intercéder (le Jour du Jugement) et la place d'honneur (au Paradis), et ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise. [Car Tu ne manques jamais à Ta promesse]." *Al-Bukhârî* (1/152) et ce qui se trouve entre crochets est une version d'*Al-Bayhaqî* (1/410) et authentifié par l'éminent savant 'Abdul-'Aziz Ibn Bâz dans *Tuhfatul-Akhyâr* (p.38). **Remarque** : Nous avons traduit "Al-Wassîla" par le pouvoir d'intercéder ; or, un hadith d'*Al-Bukhârî* (1/588) précise que c'est une place au Paradis à laquelle le Prophète (Paix et bénédictions sur lui) espère accéder. D'autre part, il y a divergence à propos de l'authenticité de la dernière phrase entre crochets (voir *Irwâ' ul-Ghalîl*, 1/260).

26. Invoquer Allah pour soi entre le premier appel et le second (Le premier appel est appelé al-Adhân ; il est lancé quelques 10-15 minutes avant la prière, et le second appel à la prière est appelé al-Iqâma, et il est prononcé pour débiter la prière) car l'invocation à ce moment-là n'est jamais rejetée. *At-Tirmidhî*, *Abû Dawûd* et *Ahmed* ; voir aussi *Irwâ'ul-Ghalîl* (1/262).

